

Appel à prestataires – 26.01.2021

Ateliers de formation 2021
Les Mardis des projets européens

Résumé :

Le présent Appel à Prestataires vise à sélectionner un ou plusieurs prestataires (consultants / cabinets de consultants) pour la préparation et l'animation de 4 ateliers de formation à destination des entreprises (start-ups, PME et ETI) de la région Auvergne-Rhône-Alpes autour de thématiques liées aux projets européens. Chacun des ateliers est d'une durée d'une demi-journée (ou de 3 heures si le format virtuel s'impose à cause de la situation sanitaire).

Ces ateliers sont organisés dans le cadre du dispositif régional Ambition Région International : participer à un projet européen, financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, initialement lancé en 2015 (Incub'Europe) et mis à jour début 2020.

Ils feront suite aux ateliers organisés entre 2016 et 2020.

Les répondants peuvent se positionner sur la préparation et l'animation d'un ou plusieurs ateliers selon leurs compétences.

Lancement de l'Appel à Prestataires : 26.01.21

Clôture de l'Appel à Prestataires : 12.02.21 à 17h

Sélection et avertissement aux répondants avant le 26.02.21



ARTICLE I. PRESENTATION D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES

L'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est née en 2017 de la volonté du Conseil Régional de rassembler les structures économiques de l'ensemble de son territoire, dont l'ARDI Rhône-Alpes, pour soutenir les entreprises, en lien avec les EPCI et les Départements.

L'Agence Régionale est une association, sans but lucratif, financée par les pouvoirs publics, principalement le Conseil Régional. Cinq missions principales lui ont été assignées : Développement Economique, Innovation, Europe – International, Emploi – Formation- Attractivité.

Elle rassemble aujourd'hui près de 130 salariés et elle est déployée sur l'ensemble du territoire de la région à travers onze antennes.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises concentre son action sur les entreprises industrielles et de services à l'industrie localisées dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ou potentiellement intéressées pour s'y implanter.

Elle accompagne les entreprises à toutes les étapes de leur croissance : création, développement, transformation, transmission. Pour répondre à leurs besoins, l'Agence régionale déploie une offre de services qui adresse leurs principaux enjeux structurels :

- Choisir un territoire
- Financer son développement
- Améliorer sa compétitivité / développer son entreprise
- Recruter/se former/former ses équipes
- Innover
- Se déployer à l'international
- Nouer des partenariats/être mis en relation
- S'inspirer, chercher des idées, échanger, collaborer
- Valoriser son entreprise/promouvoir son projet/communiquer
- S'informer

ARTICLE II. Ambition Région International : Participer à un projet européen

Le dispositif **Ambition Région International : Participer à un projet européen**, financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et porté par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, vise un triple objectif :

- Identifier les entreprises à potentiel pouvant se positionner sur les programmes européens soutenant l'innovation à travers le Diag'Europe ;
- Aider les entreprises à cibler et à intégrer les programmes européens dans leur stratégie de développement à moyen et long terme et à définir les plans d'actions associés ou travailler sur une action spécifique ;
- Augmenter le nombre de projets déposés, améliorer les taux de succès des propositions et donc le montant des financements européens reçus en Région.

Concrètement, cela se traduit par **un accompagnement** proposé à l'entreprise suite à un **diagnostic** réalisé par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou un des ambassadeurs du dispositif (les Pôles de Compétitivité, plusieurs clusters régionaux, et 4 CCI territoriales étant membres d'Enterprise Europe Network). Ces prestations d'accompagnement seront conduites par l'un des cabinets de conseil référencés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

Les thématiques proposées dans le cadre de l'accompagnement du dispositif sont multiples. En voici quelques exemples :

- L'intégration des projets européens dans la stratégie de développement de l'entreprise,
- L'identification et la recherche de partenaires européens,
- La gestion de la propriété industrielle ou intellectuelle, et l'ingénierie des projets européens
- Le positionnement et la préparation d'une candidature à l'EIC Accelerator, dispositif de financement européen dédié aux PME à haut potentiel
- La préparation d'une réponse à un appel à projet collectif ...

Le dispositif comprend deux phases successives :

- **Un diagnostic, Diag'Europe** : le diagnostic de l'entreprise est réalisé par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou l'un des ambassadeurs du dispositif. Objectifs : évaluer le développement potentiel de l'entreprise sur le marché européen et identifier ses besoins pour préparer une participation à un projet européen. Le diagnostic permet également de constater si un accompagnement est nécessaire, et si c'est le cas, de définir les besoins spécifiques de l'entreprise. A noter que cette première phase est entièrement gratuite et n'induit pas forcément la mise en œuvre de la deuxième phase.
- **L'accompagnement, de 4 - 14 jours** en fonction du besoin de l'entreprise, l'accompagnement est réalisé par un consultant spécialisé dans les projets européens référencé sur le dispositif. Il se base sur les problématiques identifiées lors du diagnostic. Pour cette deuxième phase, entre 50 et 80% du montant de la prestation est pris en charge par la région Auvergne-Rhône-Alpes (en fonction du nombre de jours d'accompagnement accordé) Avant le démarrage du projet, le comité de validation composé de la Région, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et l'ambassadeur ayant détecté le projet se met d'accord sur le nombre de jours d'accompagnement à co-financer pour l'entreprise.

C'est en lien avec ce dispositif que nous avons mis en place, à destinations des entreprises, des ateliers thématiques autour du financement européen.

Sur l'année 2020, le dispositif a permis l'accompagnement de 26 entreprises.

ARTICLE III. LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DU PRÉSENT APPEL À PRESTATAIRE

Entre 2016 et décembre 2020 dans le cadre des Mardis d'Incub'Europe puis des Mardis des projets européens, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a organisé 30 ateliers de formation à destination des entreprises, chacun d'une durée d'une demi-journée.

Les thématiques qui ont été traitées lors de ces ateliers sont :

- Construire sa stratégie pour participer à des projets européens
- Se rendre visible dans les réseaux européens
- L'ingénierie des projets européens et l'évaluation des projets déposés
- La propriété industrielle / intellectuelle dans le cadre d'un projet européen
- La participation à un projet européen (aspects administratifs et financiers) – 2 ateliers
- Déposer son projet Instrument PME (organisé 2 fois)
- Déposer son projet Eurostars
- Saisir les opportunités des projets collaboratifs européens
- Stratégie partenaire : comment développer son réseau et sa stratégie pour devenir partenaire dans un projet européen
- Déposer et gérer son projet Instrument PME (niveau avancé, organisé 2 fois)
- Financements européens pour les start-ups
- Découvrir les projets européens
- Découvrir l'Instrument PME (niveau débutant, organisé 2 fois)
- Comment développer son réseau de partenaires pour participer à un projet collaboratif européen
- Découvrir les projets collaboratifs européens
- Financer son développement innovant et commercial en Europe et à l'international
- Financements et réseaux européens pour les jeunes entreprises innovantes
- Réussir sa participation à des rendez-vous d'affaires internationaux
- Financements européens en cascade
- EIC Accelerator : financement de projet innovant à dimension européenne
- Programmes de coopération extérieure de l'UE

Pour la période avril 2021 – décembre 2021, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a prévu d'organiser 4 ateliers à destination des entreprises. Ces ateliers vont se dérouler à Lyon ou en visioconférence selon les contraintes liées à la situation sanitaire. Ils seront également transmis en direct en format webinaire sur d'autres antennes de l'Agence (pour les ateliers qui pourront se faire en physique). Ces ateliers sont rassemblés sous l'appellation *Les Mardis des projets européens*

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises recherche des prestataires pour assurer la préparation et l'animation de ces ateliers conformément aux spécifications ci-dessous.

ARTICLE IV. LES PRESTATIONS ATTENDUES

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises attend de la part des prestataires qui vont répondre à cet appel à prestataires, une proposition sur le travail de préparation du contenu de l'atelier de formation et sur son animation (déroulé, méthodologie, outils...). Chaque prestataire peut répondre pour un seul ou pour plusieurs ateliers sur les thématiques décrites ci-dessous.

Les questions / sujets proposés pour chaque atelier sont donnés à titre indicatif comme cadre général de l'atelier, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises sera attentif à toutes propositions des répondants qui enrichiraient la thématique globale de l'atelier et son déroulé.

Environ un mois avant chaque atelier, une réunion de cadrage de l'atelier est prévue avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour échanger sur le contenu.

Pour chaque atelier, un support de présentation numérique doit être mis à disposition des participants (il est également imprimé pour chaque participant si l'atelier se déroule en présentiel), ainsi qu'un livret de 4 pages résumant les informations principales et les outils clés en lien avec la thématique traitée (le format est déjà défini). Les prestataires enverront maximum une semaine avant chaque atelier le support de présentation numérique et le livret à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour avis et validation. Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises assure l'impression des supports quand nécessaire. Les prestataires sont libres de fournir d'autres supports de formation pertinents aux participants pour la compréhension de la thématique. Les ateliers étant limités en nombre de participants pour permettre l'interaction, les prestataires devront favoriser les échanges par le biais de questions-réponses ou autres animations pratiques pendant l'atelier. Pour les ateliers qui seront contraints de se dérouler sous forme de visioconférence, il est attendu de la part du prestataire une attention particulière à dynamiser l'atelier pour arriver à garder l'attention des participants.

Les ateliers auront lieu à Lyon ou en visioconférence. Afin de permettre aux entreprises d'autres territoires de la région d'en bénéficier, ils seront transmis en direct en format webinaire sur d'autres antennes de l'Agence, selon la demande des entreprises. La présence physique des entreprises sera requise sur les autres antennes ; elles pourront prendre part aux échanges et poser des questions.

Cahier des charges des ateliers de formation 2021 Les mardis d'Ambition Europe

4 ateliers pour les entreprises

Cible des ateliers : startups, PME, ETI (selon la thématique de l'atelier)

Lieux : Lyon et transmission en direct par webinaire dans les antennes de l'Agence (probablement 2 – 3 lieux par session). Les ateliers peuvent être transformé en format virtuel en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Nombre de participants : maximum 20 personnes à Lyon et entre 5 et 10 personnes par antenne

Durée : une ½ journée (13h30 – 18h) - 3h en format webinaire – obligatoirement un mardi

Période : avril 2021 - décembre 2021

Contenus :

Thématique 1 : EIC Accelerator

Contexte :

L'EIC Accelerator est un dispositif très compétitif qui vise à repérer et financer les futurs champions européens. Il soutient la phase stratégique que rencontre une PME qui porte un projet d'innovation de rupture et se prépare à se lancer sur le marché mondial. Au-delà de l'innovation elle-même, ce dispositif vise donc à accompagner la transformation stratégique et structurelle de la PME en vue d'une phase de très forte croissance. En complément de la subvention, l'EIC Accelerator propose une nouvelle modalité de financement mixte (blended finance) avec une prise de participation au capital de l'entreprise via des investisseurs sélectionnés par la Commission européenne.

La communication sur l'Instrument PME depuis son lancement en 2014 a plutôt bien fonctionné et de nombreuses entreprises se sont intéressées par ce dispositif. Les fortes évolutions apportées par le dispositif pilote de l'EIC Accelerator, tant dans la forme du template que dans l'esprit du programme, interrogent les entreprises qui souhaitent tenter un nouveau dépôt. En parallèle, les entreprises qui découvrent le programme peuvent avoir des difficultés à cerner les attentes du dispositif et le profil d'entreprise qui correspond à ces « champions ». Les notions d'analyse de risque et le fonctionnement du « blended finance » figurent parmi les questions récurrentes.

Ces ateliers auront donc pour vocation de s'adresser **aux entreprises qui ont déjà une première connaissance du dispositif**, soit pour avoir déjà déposé un dossier, ou pour avoir qualifié l'intérêt d'un montage suite à des journées d'information et/ou un échange avec l'équipe Europe d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

Les objectifs :

- Donner des informations approfondies pour comprendre cet instrument et ses ambitions et ainsi valider la pertinence au regard de l'entreprise, sa maturité, sa stratégie et ses projets.
- Apporter des conseils opérationnels sur la préparation du dossier : le rétroplanning, l'équipe projet à mobiliser, les ressources externes à mobiliser, ...

Atelier 1.A – L'EIC Accelerator pour les PME : Préparation du projet et l'étape pré-screening

Proposition de date : 20 Avril 2021

Lieu : Lyon et webinaire (ou webinaire / visioconférence selon la situation sanitaire)

Les questions suivantes doivent être traitées lors de l'atelier, le prestataire est toutefois libre de proposer d'autres points ou des formulations différentes des questions citées :

- Replacer l'instrument EIC Accelerator dans son contexte (Horizon Europe)
- Présentation et description de l'EIC Accelerator (ambition, enjeux...), focus important sur la cible visée par la Commission européenne
- Quelle place du projet dans la stratégie de développement de l'entreprise ?



- Comprendre les différentes étapes d'un projet EIC Accelerator
- Le montage d'un projet EIC Accelerator : les facteurs clés pour réussir, les attentes de chaque partie
- Comment convaincre les évaluateurs ? Comment être percutant ?
- Préparer son pitch pour Bruxelles
- Comment synthétiser les informations importantes du dossier de 5 pages max (innovation, développement...)
- Comprendre l'évaluation d'un projet EIC Accelerator et comprendre le Go – No Go

Il est attendu que cet atelier soit très opérationnel pour les entreprises, en donnant les clés pour optimiser les chances de réussite d'un dossier EIC Accelerator : à partir du dossier de pré-screening à remplir, des exercices pour que les participant travaillent à la compréhension du programme et réfléchissent à la maturité de leur projet, etc...

Atelier 1.B – L'EIC Accelerator pour les PME : Le dossier complet

Proposition de date : 6 Juillet 2021

Lieu : Lyon et webinaire

Les questions suivantes doivent être traitées lors de l'atelier, le prestataire est toutefois libre de proposer d'autres points ou des formulations différentes des questions citées :

- Comment organiser le montage ? (les données et sources à compiler, le Business Plan, les lettres d'intention, définir son équipe projet...)
- Focus sur le business model – adaptation à différents types d'entreprises (médicales, innovation de services, produits, ...)
- Préparer la phase d'interview
- Que fait-on d'un Seal of Excellence (SoE) ?
- Quand peut-on redéposer ?
- Exemples d'entreprises ayant remporté un projet EIC Accelerator (format H2020) – témoignages

Il est attendu que cet atelier soit très opérationnel pour les entreprises, en donnant les clés pour optimiser les chances de réussite d'un dossier EIC Accelerator : à partir du dossier à remplir, des exercices pour que les participant travaillent à la compréhension du programme et réfléchissent à la maturité de leur projet, etc...

Thématique 2 : Eurostars et les appels à projets bilatéraux de BPI

Contexte :



Cet atelier a pour objectif de présenter deux dispositifs qui permettent aux entreprises de mener un projet d'innovation dans le cadre d'un petit partenariat : le programme Eurostars, et les appels bilatéraux portés par BPI. La démarche partenariale n'est pas toujours évidente pour une PME, d'autant plus avec un ou plusieurs partenaires étrangers. De nombreuses questions émergent souvent concernant l'identification du bon partenaire (dans son réseau ou ailleurs ?), la gestion de la propriété intellectuelle, la préparation d'un dossier commun ou encore la répartition des rôles.

Pourtant, ces types de dispositifs restent très accessibles, notamment aux primo-déposants, car ils sont bottom-up (sans thématique précise pré-définie) et le taux de succès y est plutôt bon en comparaison avec d'autres programmes européens. Par ailleurs, c'est souvent une très bonne opportunité pour l'entreprise d'agrandir son réseau dans une démarche d'internationalisation.

Le prestataire devra apporter aux entreprises les connaissances nécessaires pour juger de l'adéquation de ces dispositifs à leur projet, présenter les avantages de la collaboration, et donner des outils et conseils opérationnels pour se préparer à une telle démarche.

Atelier 2 – Eurostars et les appels à projets bilatéraux de BPI

Proposition de date : 18 Mai 2021

Lieu : Lyon et webinaire

Les questions suivantes doivent être traitées lors de l'atelier, le prestataire est toutefois libre de proposer d'autres points à traiter ou des formulations différentes des questions citées. Certaines questions sont communes à Eurostars et aux appels à projets bilatéraux de BPI, d'autres sont spécifiques. Le prestataire organisera le dérouler le plus cohérent possible pour éviter les confusions :

- Présentation et description du programme Eurostars / des bilatéraux BPI (ambition, enjeux, financement...)
- Quelle est la cible d'entreprises visée ?
- Quelle place du projet collaboratif dans la stratégie de développement de l'entreprise ? Pourquoi choisir Eurostars / un appel bilatéral BPI. Les opportunités et avantages d'un projet collaboratif européen VS national
- Focus sur le montage d'un projet Eurostars : comment construire son projet (données nécessaires, format de dossier, équipe projet, ressources externes...), les facteurs clés pour réussir, les attentes de chaque partie du dossier
- L'évaluation d'un projet Eurostars : comment convaincre les évaluateurs ? comment être percutant ? exemple de rapport d'évaluation, témoignages d'évaluateurs
- Les points clés à prendre en compte dans un projet collaboratif (propriété intellectuelle, partage des tâches...)
- Comment trouver son / ses partenaires – quels profils ? Différence entre partenaire et sous-traitant ?

- Exemples d'entreprises ayant remporté un projet Eurostars /bilatéral BPI – témoignages

Il est attendu que cet atelier soit opérationnel pour les entreprises, en donnant les clés pour bien comprendre la nature des projets attendus et maximiser les chances de réussite d'un dossier Eurostars, si possible avec un exemple de dossier à remplir, des documents permettant de réfléchir à la maturité du projet et à la typologie du ou des partenaires...

L'atelier devra aussi faire la promotion des réseaux dans lesquels les acteurs régionaux sont impliqués (notamment les réseaux de l'Agence comme Enterprise Europe Network, les réseaux européens des Pôles, des centres de recherches/universités) et que les entreprises pourraient facilement mobiliser pour trouver des partenaires.

Enfin, cet atelier se déroulera en format mixte (présentiel + diffusion webinaire) si les conditions sanitaires le permettent. **Le prestataire devra démontrer son expérience dans ce type de format**, et prendre en compte la complexité de ce double public dans son mode d'intervention et les outils interactifs qui pourraient être proposés.

Thématique 3 : Cascade Funding

Contexte :

De plus en plus de projets européens financés prévoient une redistribution à des tiers, notamment les entreprises, d'une partie de leur budget via le lancement d'« open calls ». Ainsi, le programme de travail Horizon 2020 prévoyait, par exemple pour 2018-2019, un montant indicatif d'opportunités de financement en cascade d'environ 220 millions d'euros. Cette tendance semble s'intensifier et sera très probablement reprise dans les futurs appels à projets Horizon Europe.

Ces appels à projets financés via le principe du "cascade funding" sont des opportunités pour les PME d'obtenir un financement pour leur projet de R&D, d'innovation, de scale-up, d'industrialisation... sous forme de subventions beaucoup plus accessibles par rapport aux projets européens classiques. Ce type de financement reste à l'heure actuelle encore peu connu des PME alors qu'il est très intéressant, notamment pour des primo-accédants aux financements européens. La veille sur ces appels à projets, moins centralisés, est une difficulté particulière à cette modalité de financement.

Cet atelier a été conçu en deux sessions :

- Une session découverte (1H) pour présenter le principe de ces appels aux travers notamment d'exemples. L'objectif est d'informer sur cette modalité et surtout de donner envie aux entreprises d'aller plus loin. Cette session sera animée par l'équipe du Bureau Europe d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
- Une session pratique (3H) pour travailler sur les outils de veille, regarder des exemples de dossier, présenter les outils permettant une recherche de partenaire lorsque cela est demandé par l'appel...

Atelier 3 – Financements européens en « cascade » : session pratique

Proposition de date : 22 Juin 2021

Lieu : Lyon et webinaire

Les questions suivantes doivent être traitées, le prestataire est toutefois libre de proposer d'autres points à traiter ou des formulations différentes des questions citées :

- Mettre en place une veille :
 - o Où trouver de l'information, comment se faire accompagner ? Quels sont les principaux dispositifs qui financent des projets de cascade funding (INNOSUP, I4MS, SAE, Interreg...) et leurs spécificités ?

- Comment répondre à un appel à candidature ?
 - o Détailler plusieurs types de dossier de candidature représentatifs, si possible à la fois sur des appels clos (retour d'expérience en terme notamment de taux de succès) mais aussi sur des appels ouverts au moment de la session.
 - o Conseils et outils pratiques pour la rédaction : retroplanning, implication des différents collaborateurs (DAF, équipe technique...)
 - o Comment trouver un partenaire si c'est un pré-requis de l'appel à projets ? Présentation des outils de matching fréquemment proposés par les porteurs de l'appel dans ce cas, mais aussi des autres outils, dont le réseau Enterprise Europe Network, les réseaux européens des Pôles, des centres de recherches/universités)

- Comment se gère un projet financé par un voucher/lump sum?
 - o Les avantages et obligation d'un financement forfaitaire, le reporting

- Témoignages :
 - o Possibilité de faire témoigner des porteurs de projets proposant du cascade funding (de préférence régionaux type pôle de compétitivité par exemple)
 - o Exemple de PME ayant reçu un financement via ce type de financement en cascade

ARTICLE V. BUDGET

Pour la préparation et l'animation de l'atelier, la préparation des supports à fournir de chaque atelier, il est prévu un budget forfaitaire de 2 700 € HT. Ce forfait correspond à environ 3 journées de travail – 2 jour et demi de préparation et ½ journée d'animation.

Les frais de transport / hébergement éventuels sont compris dans ce forfait.

ARTICLE VI. SELECTION DU PRESTATAIRE

Les prestataires peuvent candidater sur un ou plusieurs ateliers. Pour chaque atelier sur lequel le prestataire se positionne, les propositions doivent contenir les éléments suivants :

- Indication précise du numéro de l'atelier
- Proposition incluant des idées/une proposition sur l'organisation et le descriptif du contenu (grandes lignes) de l'atelier sélectionné.
- Considérations sur le support de formation mis à disposition des participants
- CV du / des consultant(s) pressenti(s) pour assurer la prestation, expérience et connaissances sur la thématique de l'atelier par le consultant et ses expériences en animation d'atelier de formation, incluant également des expériences dans l'animation d'ateliers en visioconférence / webinaires.
- Références clients – expériences précédentes dans l'organisation et l'animation d'ateliers de formation destinés aux entreprises sur les projets européens et spécifiquement sur le sujet de l'atelier

Les propositions seront évaluées par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises selon les critères ci-dessous :

- Expérience du prestataire dans la réalisation de ce type de prestation
- Pertinence et clarté de l'offre
- Description de l'organisation envisagée de l'atelier, du contenu proposé et des moyens humains et techniques mis à disposition
- Capacité à rendre l'atelier dynamique en prenant en compte le format virtuel (si applicable)
- CV des personnes pressenties pour assurer la prestation
- Compétences/références proches (références clients)

Il est attendu que le prestataire se rende disponible aux dates indiquées dans ce document, mais qui pourront, dans des cas exceptionnels (au niveau de l'agenda général de l'Agence) être sujet à changement.

Le choix entre les prestataires sera effectué atelier par atelier. Chaque atelier fera l'objet d'une commande individuelle et spécifique. Un même prestataire pourra être retenu pour un ou plusieurs ateliers, indépendamment du nombre d'ateliers sur lesquels le prestataire a candidaté.

ARTICLE VII. DELAI DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir, **au plus tard le 12.02.2021 à 17h00**, à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à l'attention de Raphaël Teixeira par mail : rteixeira@arae.fr (**pensez à demander un accusé de réception à votre mail**).

ARTICLE VIII. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'EXPLOITATION



L'ensemble des droits (notamment d'exploitation, de reproduction et de diffusion) relatifs à la propriété intellectuelle des contenus, quel que soit leur forme, produits par le prestataire dans le cadre de cette prestation est transféré à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

ARTICLE IX. CONFIDENTIALITE

Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions relatifs à des interlocuteurs - personnes morales ou physiques - dont il aura eu connaissance au cours de l'exécution des travaux et sans limitation de durée après la fin de ceux-ci. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale relative à cette prestation et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

ARTICLE X. CONTACT

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Raphaël Teixeira

Mail : rteixeira@arae.fr

Tél : 06 15 06 81 15